Attestation employeur

Par Leia	 	

Bonjour,

actuellement en arrêt maladie pour un mois j'ai reçu une partie de mes IJSS en faisant le calcul pour moi il y a un problème...

La sécu m'a répondu que non puisqu'ils se basaient sur l'attestation employeur...

Je suis VRP salarié exclusif donc pas de fixe uniquement payé à la commission et prime sur commission, peut il y avoir une erreur sur l'attestation employeur, sur les salaires des 12 derniers mois? Puis je calculer moi même cette indemnité? Quand ils comptent 12 derniers mois brut divisé par 365 divisé par deux (pour l'indemnité journalière) prennent ils juste les commissions à l'année où les commissions+ primes sur commission?

Merci à vous